

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 5 (1897)  
**Heft:** 8

**Quellentext:** Mémoire sommaire sur les relations de l'Helvétie avec l'Espagne  
**Autor:** Ministre des relations extérieures

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## MÉMOIRE SOMMAIRE SUR LES RELATIONS DE L'HELVÉTIE AVEC L'ESPAGNE

PRÉSENTÉ

*Au Conseil Exécutif par son ministre des relations extérieures,  
le 6 novembre 1800.*

Je ne retracerai pas ce que j'ai déjà détaillé sur nos relations avec l'Espagne, lorsque les empereurs de la Maison d'Autriche en étaient souverains. Il me suffira de rappeler sur cette ancienne époque que Ferdinand le Catholique fit des efforts inutiles en 1515 pour négocier avec succès une alliance avec les cantons, et qu'il ne put obtenir d'eux une levée de troupes suisses qui faisait le premier objet de sa négociation.

Charles V comme duc de Milan, ainsi que je l'ai déjà rapporté dans un autre mémoire<sup>1</sup>, renouvela en 1552 les capitulations de Maximilien Sforza avec les Suisses.

En 1556, Philippe II promit d'observer scrupuleusement le traité de Milan. Il comprit les cantons dans le traité de Cateau Cambrésis conclu avec Henri II en 1559. Ce roi d'Espagne signa, comme garant, en 1564, le traité de Lausanne passé entre le duc de Savoie et le canton de Berne. Il voulut renouveler le capitulat de Milan, mais avec des clauses qui eussent rendu l'alliance offensive et défensive entre lui et les cantons. Ce renouvellement n'eut donc pas lieu, mais il fut convenu que le capitulat de 1552 resterait en vigueur jusqu'à ce qu'il fût de nouveau confirmé.

En 1574, Uri, Unterwald et Zoug accordèrent au roi d'Espagne un régiment de 4000 hommes composé de 10 enseignes. Une dispute du colonel de ce régiment avec le fameux Requesens<sup>2</sup> fit licencier ce corps; ce qui joint au refus des cantons d'entrer dans les vues du roi d'Espagne, refroidit mutuellement les Suisses et ce monarque. Il en résulta des infractions graves au capitulat de 1552, de sorte que Lussy d'Unterwald, député des cantons, fut s'en plaindre avec force à Philippe II, et qu'il eut le courage de le menacer que les Suisses emploieraient la voie des armes si ce prince ne leur rendait justice. Celui-ci étonné de ce trait de vigueur, mais l'ayant ensuite admiré, renouvela en 1587 le capitulat de Milan

<sup>1</sup> Voir livraison de mars, pages 85 et 86.

<sup>2</sup> Don Luis de Zumgay Requesens, grand commandeur de Castille, lieutenant-général de don Juan à la bataille de Lépante, gouverneur des Pays-Pas après le duc d'Albe. Il mourut en 1576.

avec Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug et Fribourg. Le Valais et l'abbé de St-Gall accédèrent à ce traité en 1596.

Philippe III fit renouveler le capitulat en 1604 par le comte Cazati dont la famille fut revêtue dans ses membres de la dignité d'ambassadeurs des rois d'Espagne en Suisse, depuis 1594 jusqu'en 1703. Celui dont nous parlons ici obtint divers régiments suisses des cantons alliés de Sa Majesté Catholique. Jean Gérard Lussy en leva un de 3000 hommes en 1600, et le corps ayant perdu en Flandre un très grand nombre de soldats, il en leva en 1603 un autre de même force qui fut licencié en 1609, époque de la trêve qui eut lieu entre l'Espagne et les Provinces Unies.

Beroldingen d'Uri leva, en 1610, 1613, 1614, 1616 et 1620, des régiments composés de 4000 hommes, mais qui, destinés à servir dans le Milanais, étaient licenciés au bout de l'année dans laquelle ils avaient été levés.

Philippe IV avait promis de maintenir le capitulat de Milan, mais on sait à quel point ce traité fut violé par l'envahissement de la Valteline. Toutefois, en l'année 1634, il renouvela ce capitulat avec Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Fribourg, Appenzell catholique et l'abbé de St-Gall.

En 1635, Beroldingen d'Uri et Flékenstein de Lucerne levèrent chacun un corps de 3000 hommes au service d'Espagne.

En 1638, tous les cantons catholiques alliés de l'Espagne accordèrent pour ce service une levée pareille de 3000 hommes dont Zweyer du canton d'Uri eut le commandement. Crivelli, du même canton, en leva un semblable en 1642 qui fut licencié à la paix de Munster, en 1648.

En 1664, le commandeur Beroldingen et Closs de Lucerne levèrent chacun un régiment de 3000 hommes au service d'Espagne ; et ce furent les premiers corps helvétiques qui servirent dans l'Espagne même. Charles II promit d'ailleurs d'observer le capitulat. En 1683, Imfeld d'Unterwald fit une levée de 3000 Suisses qui servirent en Catalogne. Ce fut vers cette époque que Charles Beroldingen leva pour l'Espagne un régiment de la même force. En 1686, Buol Grison donna à cette puissance un corps de 2400 hommes, ce qui fut imité, en 1690, par Meyer de Baldegg de Lucerne et par Besler d'Uri ; enfin, en 1693, par Cappol du Pays des trois ligues.

Philippe V notifia en 1701 au Corps helvétique son avènement au trône. Les cantons catholiques ne le reconnurent pour roi d'Espagne qu'en 1702, et il en obtint ensuite différentes levées de soldats suisses.

En 1706, le marquis de Beretti-Landi, envoyé d'Espagne en Suisse, fit renouveler le capitulat de Milan entre son souverain et les cantons de Lucerne, Uri, Unterwald et Zoug. Ce renouvellement fut déclaré une alliance perpétuelle, au cas qu'il ne fût pas renouvelé de nouveau. Les autres cantons accédèrent à ce traité en 1714. Il faut observer que ce ne fut qu'en cette même occasion que les cantons protestants reconnurent Philippe V pour roi d'Espagne. Le traité de 1706 est proprement le seul traité qui lie l'Espagne, indépendamment du duché de Milan, avec les cantons suisses ; car le duché de Milan ayant été cédé pour toujours à la Maison d'Autriche par le traité d'Utrecht, l'Helvétie ne pactisait plus en 1706 qu'avec la couronne d'Espagne.

Beschart et Puntiner d'Uri levèrent ensemble pour Philippe V un régiment de 3200 hommes. André de Salis en leva un pareil pour ce prince ; mais des difficultés, mûes par les inquisiteurs sur la diversité des communions des soldats, furent cause qu'on incorpora une partie de ce régiment dans celui de Niederost. Benjamin Major, de Morges, avait aussi levé en 1709, sans l'aveu de son canton, un régiment au service d'Espagne, mais à cause des mêmes difficultés de l'inquisition, il fut licencié ; et une partie fut aussi incorporée au même régiment de Niederost. Celui-ci fut avoué en 1721, par les cantons catholiques et par l'abbé de St-Gall qui, en 1718, avait accédé au traité de 1706. Bessler du canton d'Uri fit en 1725 une capitulation avec l'Espagne pour un corps de 3200 hommes. Pierre d'Arregger de Soleure fit aussi une levée de 1600 hommes, destinés à la défense d'Oran et de Ceuta, et il fut imité par Sury du même canton. Enfin en 1743, Philippe V obtint la levée de trois nouveaux régiments suisses, un de l'abbé prince de St-Gall, l'autre des cantons catholiques réunis ; le troisième du canton de Schwytz. Tous ces corps servirent avec distinction en Italie et en Afrique.

Ferdinand VI promit d'exécuter scrupuleusement le traité d'alliance de 1706 et, en l'année 1748, le service des Suisses dans les Etats de ce prince était rempli par 13,600 hommes de notre nation qui formaient les six régiments de Bessler, Schwaller, Buch, Dunant, le vieux Reding et le jeune Reding. M. de Caamano, ministre d'Espagne auprès de la République helvétique, a renouvelé les capitulations militaires de quelques-uns de ces corps et a, sur le modèle de ce renouvellement, levé les deux régiments suisses de Yaun et de Courten. Toute l'Helvétie rend justice à la sagesse et prudence avec laquelle ce ministre s'est conduit parmi nous dans ces circonstances délicates, et a fait agréer à sa cour la suspension du recru-

tement en Suisse pour les régiments helvétiques au service d'Espagne.

Si l'on ne considérait que les seuls objets que nous venons d'exposer, on se persuaderait peut-être que nos relations avec l'Espagne ne sont que militaires ; et quoi qu'elles soient à cet égard de quelque importance parce qu'il faudra toujours des services étrangers à l'Helvétie, ne fût-ce qu'en Espagne et en Hollande, il est d'autres relations très importantes entre nous et Sa Majesté catholique, amenées en partie par ce service militaire, et qu'il peut même consolider dans l'avenir.

Quelle que soit la future destinée de la République française et de la Maison d'Autriche, il importe autant à l'Espagne qu'à la cour de Berlin que l'Helvétie forme une barrière vigoureuse à l'ambition de l'une ou de l'autre. Si notre indépendance parfaite n'est pas assurée dans le prochain traité, celle de l'Espagne est fortement menacée, et tout le poids d'un nouveau système de puissance colossale, n'étant pas retenu par la chaîne des Alpes, tombera fortement sur les Pyrénées pour s'asseoir au-delà. Aussi la sagesse de notre pouvoir exécutif a-t-elle intéressé avec quelque succès les réclamations de l'Espagne en notre faveur, et c'est ces réclamations qu'il faut rendre aujourd'hui très actives par le marquis de Murquiz, ambassadeur de la cour de Madrid à Paris, en lui faisant entrevoir qu'aujourd'hui nos soldats des deux religions, réunis sous un seul corps politique, s'empresseront naturellement d'aller servir désormais à l'appui de la couronne d'Espagne, et qu'il faut nous prêter mutuellement une main de force et d'amitié.

On peut regarder comme possible qu'à la paix générale, l'Espagne sentira la nécessité de ne plus dépendre comme par le passé de la seule influence française et peut-être, si elle est sage désormais, elle caressera jusqu'à un certain point, sans offenser jamais la République française, la cour de Londres qui a dû de son côté reconnaître que l'établissement d'une certaine concurrence entre la France, l'Espagne et l'Angleterre peut seul activer son commerce pour l'intérêt général et particulier. Alors pourrons-nous nous servir plus particulièrement de l'Espagne pour des objets commerciaux, et lui offrir en échange de ses marchandises des Indes, et de quelque partie de ses vins, laines et cotons, des toiles de fil de nos cantons de Zurich, de Linth, de la Thurgovie et du Sæntis, nos mousselines et cotons ouvrés, nos inventions et ouvrages mécaniques ; enfin nos fromages qui ont la réputation de pouvoir passer les mers sans perdre de leur qualité. Il paraît que nous trouverons dans le successeur de M. de Caamano la sagesse éclairée et les

droites intentions qui doivent concourir à resserrer avec l'Espagne nos liaisons commerciales et politiques. Un dernier objet essentiel de négociation à traiter avec l'Espagne, consiste à ce qu'il soit rendu justice au brave Christophe Ruttimann, maréchal de camp et colonel d'un régiment suisse de son nom, qui, chef de corps depuis 1769, a donné constamment les plus grandes preuves d'intelligence, de zèle et de courage, et que les fautes graves du seul dernier commandant espagnol à Mahon font depuis longtemps retenir prisonnier contre la foi et la teneur de nos capitulations et traités avec l'Espagne.

---

## LE CANTON DE VAUD EN 1823

*d'après le Journal de voyage d'un jeune Neuchâtelois.*

En 1840, la *Revue suisse* publiait sous ce titre : *Comme on vivait jadis dans la patrie de Vaud*, un court mémoire dû à la plume de M. F. de Charrière. C'était un tableau animé et vivant des mœurs de nos ancêtres au moyen âge, époque dont « le fard de la civilisation ne cachait encore ni le bien ni le mal. » Je suis loin de prétendre que le premier quart de notre siècle puisse être mis en parallèle avec les temps reculés dont l'aimable auteur que je viens de nommer a rappelé avec tant de charme les mœurs naïves et originales. Mais, à d'autres égards, nous sommes déjà si éloignés de ce premier quart de siècle ; il s'est accompli dès lors tant de changements parmi nous, — et à tous les points de vue, — que ce passé nous apparaît déjà comme vieilli et obscur.

Si je suis loin de comparer notre siècle au XV<sup>e</sup> ou au XVI<sup>e</sup>, je n'ai garde non plus de comparer le *Journal de voyage* que j'ai entre les mains au savant mémoire de M. de Charrière ; mais il m'a paru qu'il offrirait quelque intérêt et qu'il se ferait lire avec plaisir par ceux qui aiment à saisir les impressions produites sur un esprit